

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Comité syndical du 5 décembre 2022

Date de convocation : 25 novembre 2022

	-	GIOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉT Gilles CARANTON	présent
ARDENTES	Titulaire		present
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	présente
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	presente
	Suppléante	Nathalie JAMET	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	excusé
CHATLAGROOM	Suppléant	Stéphane ZECCHI	absent
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Tony IMBERT	présent
CHATEAUROUX	Suppléant	Denis MÉRIGOT	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	présent
CHATEAUROUX	Suppléant	Roland VRILLON	
OUÂTEAUDOUV	Titulaire	Chantal MONJOINT	excusée
CHÂTEAUROUX	Suppléante	Catherine RUET	excusée
	Titulaire	Catherine DUPONT	présente
CHÂTEAUROUX	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
	Titulaire	Martine LACOTTE	excusée
COINGS	Suppléante	Cécile ARTACHO	excusée
,	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	présent
DÉOLS	Suppléant	Fabien BISTON	
	Titulaire	Christian BARON	présent
DIORS	Suppléant	Philippe DEVAULT	
	Titulaire	Jean PINIER	présent
ÉTRECHET	Suppléante	Évelyne PETIOT	présente
	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	présent
JEU-LES-BOIS	Suppléante	Annabelle LELONG	
	Titulaire	Jean-Michel FORT	présent
LE POINÇONNET	Suppléante	Mathilde FOUCHET	
	Titulaire	Bernard AUJEAN	excusé
LUANT	Suppléant	Stéphane PETIT	excusé
	Titulaire	Éric FRESNEAU	absent
MÂRON	Suppléante	Agnès PERROT	absent
	Titulaire	Christine RENAUDET	présente
MONTIERCHAUME	Suppléant	Patrick DAVID	
	Titulaire	Ludovic RÉAU	excusé
SAINT-MAUR	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	excusé
CACCIEDGES SAINT	Titulaire	Marc BLANCHET	absent
SASSIERGES-SAINT- GERMAIN	Suppléant	Renaud CARBONNE	absent



CON	MUNAUTE DE C	COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE	
ADCV	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	présente
ARGY	Suppléant	Patrick BOURBON	excusé
DUZANCAIC	Titulaire	Nicolas THOMAS	excusé
BUZANÇAIS	Suppléant	Régis BLANCHET	absent
	Titulaire	Philippe YVON	excusé
CHÉZELLES	Suppléant	Olivier PONROY	excusé
LA CHAPELLE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	présent
ORTHEMALE	Suppléant	Christophe MORIN	
n réancea	Titulaire	Dany BADET	présent
MÉOBECQ	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEW LEC BOIC	Titulaire	Patrice BOIRON	présent
NEUILLAY-LES-BOIS	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
	Titulaire	Bruno MARDELLE	excusé
NIHERNE	Suppléante	Séverine GAGNERON	excusée
	Titulaire	Patrice PERRAT	présent
SAINT-GENOU Suppléar		Martine BOPPER	
	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	excusée
SAINT-LACTENCIN	Suppléante	Séverine CHAUVIN	excusée
Titulaire		Claude NIVET	présent
SOUGÉ	Suppléant	Dominique PERROT	
	Titulaire	Christophe VANDAELE	présent
VENDOEUVRES	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-	Titulaire	Xavier ELBAZ	absent
INDRE	Suppléante	Claudine LARDEAU	absente
	CONSEIL	LERS DÉPARTEMENTAUX	
ARDENTES		Nolwenn FORTUIT	excusée
BUZANÇAIS		Frédérique MÉRIAUDEAU	excusée
BUZANÇAIS		Régis BLANCHET	absent
CHÂTEAUROUX 2		Jean-Yves HUGON	absent
LEVROUX		Nadine BELLUROT	présente
LEVROUX		Philippe MÉTIVIER	excusé
SAINT-GAULTIER		Lydie LACOU	présente



Membres en exercice	37
Membres présents	20
Nolwenn FORTUIT donne pouvoir à Gilles CARANTON	1
Ludovic RÉAU donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Philippe MÉTIVIER donne pouvoir à Lydie LACOU	1
Chantal MONJOINT donne pouvoir à Catherine DUPONT	1
Nicolas THOMAS donne pouvoir à Claude NIVET	1
Bruno MARDELLE donne pouvoir à Patrice PERRAT	1
Membres ayant pris part aux votes dont 6 pouvoirs	26

VAL DE L'INDRE

Le secrétaire de séance, Vice-Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre, Le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre,

	INVITÉS (ÉES)				
Caroline GAULTIER-PERRAT	Caroline GAULTIER-PERRAT Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne				
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	absent			
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	présent			
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	présente			
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	absent			
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	présente			
Jeanne CHEVALLIER	Conseil régional Centre-Val de Loire	présente			
Frédéric CAGNATO	Mairie Le Poinçonnet	présent			
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présent			
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente			
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente			
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présent			
Françoise MEICHE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente			



L'ordre du jour était le suivant :

Point n°1 : désignation du secrétaire de séance

Point n°2: approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 27 septembre 2022

Point n°3 : débat d'orientations budgétaires par l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires Point n°4 : présentation et validation de la convention d'abonnement au portail VIGIFONCIER proposée par la SAFER du Centre

Point n°5 : approbation du plan de financement pour le poste animation des actions TVB Point n° 6 : approbation du plan de financement pour l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre

Point n°7 : approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER Point n°8 : approbation du plan de financement pour le poste animation de la démarche PAT

Point n°9 : TVB : validation de la 9ème opération « voulez-vous planter des haies ? »

Point n°10 : projet étudiant 2023 avec l'école du Paysage d'Angers visant à effectuer le bilan des 8 années de l'opération « voulez-vous planter des haies ? »

Point n°11 : protection sociale complémentaire : adhésion à la convention de participation « santé » proposée par les Centres de Gestion

Point n°12 : protection sociale complémentaire : adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par les Centres de Gestion

Point n°13 : conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre : approbation du protocole de coopération avec le Pays, Châteauroux Métropole et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

Point n°14 : transfert de l'inventaire et vente de climatiseurs à destination de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

Point n°15: modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Point n°16: questions diverses / agenda



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-01-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBÉRATION Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents: 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés: Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY),

<u>Absents</u>: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 27 septembre 2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité, - APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 27 septembre 2022.

Pour extrait conforme,

STEL

VAL DE L'INDRE

Le secrétaire de séance, Vice-Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,

LUC DELLA-VALLE



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-02-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés: Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY),

<u>Absents</u>: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

Débat d'orientations budgétaires par l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires

Monsieur Luc DELLA-VALLE a lu oralement, en séance, le Rapport d'Orientations Budgétaires après avoir rappelé que le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la structure et de mettre en perspective les orientations fixées au profit du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le ROB du syndicat mixte décline :

- Le contexte de la structure
- Une rétrospective des finances et des ressources humaines sur la période 2017-2022
- Une analyse prospective pour 2023.

Le Président a précisé que le ROB avait été préalablement présenté et validé par les membres du Bureau Syndical le 17 novembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023,
- DEMANDE au Président de préparer le Budget Primitif 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Vice-Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre, Le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre,

var de i more,

Luc DELLA-VALLE

an PINIER

Pays Castelroussin Val de l'Indre



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-03-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBÉRATION Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés: Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY),

<u>Absents</u>: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

Approbation du plan de financement pour le poste animation des actions TVB

Dans le cadre de l'animation des actions sur la Trame Verte et Bleue (TVB) portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, de nouvelles demandes de subvention doivent être sollicitées pour poursuivre la mobilisation locale sur cette thématique, en vue d'une nouvelle opération « voulez-vous planter des haies ? » (10ème édition).

Le plan de financement proposé pour la période d'avril 2023 à avril 2024 est le suivant :

Le plan de financeme Dépenses	Montant euros TTC	Région - CRST	FEADER - LEADER	Participation des bénéficiaires et autofinancement du Pays (reste à charge)
Salaire brut +		50 %	30 %	20 %
charges patronales 0,35 ETP Élodie JOLIVEAU		7 175,00 euros		2 870,00 euros

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement du poste (0,35 ETP) relatif à l'animation des actions TVB pour la période d'avril 2023 à avril 2024,
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention régionale sur la fiche 31 du CRST à hauteur de 50 % soit 7 175,00 euros, une subvention FEADER dans le cadre du programme LEADER à hauteur de 30 % soit 4 305,00 euros, et la participation des bénéficiaires pour la mission d'animation selon une part fixée à hauteur de 20 % du cout du projet ; le reste à charges du montant global de l'opération étant pris en autofinancement par le Pays.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Vice-Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,

Pays Castelroussin Val de l'Indre

Jean PINIER

Luc DELLA-VALLE

Le Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-04-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBÉRATION Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents: 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice:

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés: Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY),

<u>Absents</u>: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

Approbation du plan de financement pour l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre

L'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre est portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre depuis le 5 octobre 2018. Après une première période de 3 ans, le COPIL Natura 2000 du 7 décembre 2021 a validé le renouvellement par le Pays Castelroussin Val de l'Indre de l'animation pour une nouvelle période de 3 ans, soit pour les années 2022, 2023 et 2024.

Pour l'année 2023, 2^{ème} année de cette nouvelle période triennale, le plan de financement proposé pour le financement du poste se décompose en 50 % du temps dédié par la chargée de mission sur l'animation Natura 2000 et 15 % sur l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique.

Les plans de financement correspondants sont les suivants :

- pour l'animation du Site Natura 2000 « vallée de l'Indre » :

Nature de la dépense	Dépenses (€) TTC	Recette (€) TTC	Nature de la recette	
Salaire brut + charges patronales Environnement 0,50 ETP Élodie JOLIVEAU-VALLÉE Communication 0,25 ETP Valérie DEVINEAU	30 750.00 €		FEADER 80 % 52 914,00	
Animation DOCOB	20 500.00 €	66 142,50 €		
Communication	10 250.00 €		Région Centre-Val de	
Suivis naturalistes	15 780.00 €		Loire 20 %	
Conception et installations de panneaux d'information sur certains points stratégiques du site	15 000.00 €		13 228,50 €	
Frais indirects estimés	4 612,50 €			
TOTAL	66 142,50 €	TOTAL	66 142,50 €	



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-04-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

Concernant le projet de réalisation et de pose de panneaux d'informations, il est précisé que les 11 communes concernées seront consultées pour déterminer le lieu d'implantation. Elles seront également sollicitées afin de participer à la mise en œuvre et la pose des panneaux.

- pour l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) :

Nature de la dépense	e la dépense Dépenses (€) TTC		Nature de la recette	
Salaire brut + charges pat 0,15 ETP Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	ronales + frais			
Animation PAEC	6 150.00 €			
Frais indirects estimés	3 150.00 €			
Frais liés à l'animatio	n du partenariat		DRAAF (MASA) 50 %	
Chambre d'agriculture de l'Indre (sur la base d'un coût jour de 483 €)	14 490,00 €		35 727,50 € Région Centre-Val de	
Chambre d'agriculture de l'Indre-et-Loire (sur la base d'un coût jour de 541 €)	10 549,50 €	71 455,00 €	Loire 50 % 35 727,50	
Association Indre Nature (sur la base d'un coût jour de 515 €)	24 205,00 €			
Association la Sepant (sur la base d'un coût jour de 453 €)	12 910,50 €			
TOTAL	71 455,00 €	TOTAL	71 455,00	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre pour l'année 2023,
- APPROUVE le plan de financement de l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour l'année 2023,
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Centre Val de Loire, de la DRAAF et du FEADER et de signer tous les actes afférents ainsi que les éventuelles consultations publiques et ce, pour répondre aux missions confiées.

Pour extrait conforme,

VAL DE L'INDRE

Le secrétaire de séance, Vice-Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,

lean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-05-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBÉRATION Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés: Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

<u>Absents</u>: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

Approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER

Depuis l'année 2021, au regard de l'avancement du programme LEADER 2014-2022, le temps dédié à l'animation-gestion du programme a été ramené à un ½ ETP. Un avenant à la convention tripartite relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du programme de développement rural du CVL a été signé pour acter cette évolution du temps consacré à l'animation-gestion. Cette diminution visait à financer la mission jusqu'à la fin du programme prévu en décembre 2022.

Or le prochain programme LEADER 2023-2027, pour lequel le Pays Castelroussin Val de l'Indre a candidaté avec le Pays de Valençay-en-Berry, ne démarrera pas avant le courant du 2^{ème} trimestre 2023.

Dans ces conditions il convient de poursuivre le financement du poste animation-gestion LEADER sur l'actuelle programmation, à hauteur de 50 % du temps du chargé de mission, dans l'attente de connaître la date effective de démarrage du futur programme et les moyens financiers qui seront alloués au groupe d'action local (GAL).

Pour 2023 le plan de financement proposé est donc le suivant et pourra évoluer au cours de l'année 2023 :

2023 :	No. of the state o	FEADER - LEADER	Autofinancement Pays
Dépenses	Montant euros TTC		
- salaire brut + charges		80 %	20 %
patronales - 0,5 ETP		19 136,39 €	4 784,10 €
Thibault MOURIER	19 930,86 €		
- couts indirects 15 %	2 989,63 €		
- achat d'un ordinateur	1 000.00 €		
Total	23 920,49 €		



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-05-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement du poste (0,5 ETP) de l'animation LEADER pour l'année 2023, dans l'attente de connaître les perspectives quant au futur programme LEADER 2023-2027,
- AUTORISE le Président à solliciter le FEADER sur la mesure 19.4 (fiche action 7) du programme LEADER à hauteur de 80 % soit 19 136,39 euros.

Pour extrait conforme,

VAL DE L'INDRE

Le secrétaire de séance,

Vice-Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-06-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents: 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice:

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés: Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY),

<u>Absents</u>: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

Approbation du plan de financement pour le poste animation de la démarche PAT

Conformément aux dispositions validées en 2021, suite au diagnostic alimentaire et agricole des territoires du Pays Castelroussin Val de l'Indre et du Parc Naturel Régional de la Brenne finalisé en 2021, le Pays s'est engagé dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Celui-ci a été labellisé « en émergence » en 2021 et fait l'objet d'un financement prévu d'avril 2021 à avril 2024.

Depuis 2021 le Pays Castelroussin Val de l'Indre a décidé de dédier 0,5 ETP à l'animation de la démarche PAT.

En 2023, le Pays souhaite continuer à se donner les moyens d'animer la démarche et impulser une véritable dynamique de relocalisation de l'alimentation. Ainsi pour 2023 le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant euros TTC	PNA – Mesure 13 du Plan de relance	FEADER - LEADER	Autofinancement Pays
- salaire brut + charges patronales - 0,5 ETP		37,5 % 8 595,19 €	42,5 % 9 741,21 €	20 % 4 584,09 €
Thibault MOURIER	19 930,86 €			
- couts indirects 15 %	2 989,63 €			
Total	22 920,49 €			



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-06-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

 APPROUVE le plan de financement du poste (0,5 ETP) de l'animation de la démarche PAT pour l'année 2023,

 AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès de la DRAAF Centre Val-de-Loire au titre du plan de relance national (PNA – Mesure 13), à hauteur de 37,5 % soit 8 595,19 euros, et une subvention FEADER sur la mesure 19.2 (fiche action 3) du programme LEADER à hauteur de 42,5 % soit 9 741,21 euros.

Pour extrait conforme,

VAL DE L'INDRE

Le secrétaire de séance, Vice-Président du Pays Castelroussin

Valide l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre,



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-07-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

<u>Présents</u>: 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés: Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY),

<u>Absents</u>: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

TVB : validation de la 9^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? »

La 9^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? » a fait l'objet d'un cahier des charges établi début 2022. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a ainsi lancé un nouvel appel à candidatures pour accompagner des agriculteurs volontaires, des collectivités, des particuliers ou encore des entreprises à planter de nouvelles haies sur le territoire. Globalement cette nouvelle opération a connu un très bon succès. Ainsi 9 bénéficiaires, dont le détail est présenté ci-après, ont été retenus :

Linéaire/ Surface	Nombre de plants	Profil bénéficiaire	Bénéficiaire	Commune
230 m	391	Arboriculteur	Ferme de l'Auneau [Arnaud SCHOOFS]	Buzançais
1,2 ha	110 15	Agriculteur	EARL la Carrure (siège exploitation à Argy) [David CAMAIL]	Sainte-Gemme
130 m	215	Agriculteur	Nicolas BEZARD	Buzançais
200 m	300	Agriculteur	Benoit BRANÇON	Buzançais
240 m 290 m	285 380	Commune Commune	Commune de Mâron Commune d'Argy	Mâron Argy
310 m	520	Agriculteur	SCEA du Menas [Marc LYSTER]	Etrechet
660 m	1020	Agriculteur	EARL d'Aigurolles [Ludovic REAU]	Saint-Maur
2 ha	3880	Intercommun alité	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Déols
2 060m et 3,2 ha	7 116			
	Linéaire/ Surface 230 m 1,2 ha 130 m 200 m 240 m 290 m 310 m 660 m 2 ha 2 060m	Linéaire/ Surface de plants 230 m 391 1,2 ha 110 15 130 m 215 200 m 300 240 m 285 290 m 380 310 m 520 660 m 1020 2 ha 3880 2 060m 7 116	Linéaire/Surface de plants bénéficiaire 230 m 391 Arboriculteur 1,2 ha 110 Agriculteur 15 130 m 215 Agriculteur 200 m 300 Agriculteur 240 m 285 Commune 290 m 380 Commune 310 m 520 Agriculteur 660 m 1020 Agriculteur 2 ha 3880 Intercommun alité 2 060m 7 116	Surface de plants bénéficiaire Bénéficiaire 230 m 391 Arboriculteur Ferme de l'Auneau [Arnaud SCHOOFS] 1,2 ha 110 Agriculteur EARL la Carrure (siège exploitation à Argy) [David CAMAIL] 130 m 215 Agriculteur Nicolas BEZARD 200 m 300 Agriculteur Benoit BRANÇON 240 m 285 Commune Commune de Mâron 290 m 380 Commune Commune d'Argy 310 m 520 Agriculteur SCEA du Menas [Marc LYSTER] 660 m 1020 Agriculteur EARL d'Aigurolles [Ludovic REAU] 2 ha 3880 Intercommun Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

Pays Castelroussin Val de l'Indre



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-07-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

Au total ce sont ainsi 2 kilomètres de haies et 3 hectares de boisement et système agroforestier qui vont être créés.

Pour rappel, 20 % du coût total des plants et fournitures nécessaires à chacun de ces projets de plantation sont financés par les bénéficiaires de l'opération. En complément ceux-ci financent également une part de l'ingénierie dédiée à l'opération. Pour la partie « investissement » de l'opération, la Région Centre-Val de Loire finance 80 %.

Au final le plan de financement pour la mise en œuvre de cette nouvelle opération est le suivant :

Dépenses TTC		Recette	es
Plants Pépinière Lemonnier Pépinière Bauchery	572,57 € 8 490,79 €	Plants et fournitures +	
Fournitures Pépinière Bauchery [tuteurs + protections] Sodisac [protections carton] SCEA des Bornais [paillage lin]	3 100,00 € 3 294,00 € 858,00 €	formation Région CRST Bénéficiaires	14 300,00 € 3 313,41 €
PINON Gilles [paillage chanvre]	242,00 € 400 €	Pays	343,95 €
Journée de formation à la taille SOUS TOTAL	1 000,00 € 17 957,36		17 957,36 €
3003.10.11.1		Accompagnemen t technique	
Frais de personnel	3 728€	Bénéficiaires	3 291,78 €
		Pays	436,22 €
TOTAL	21 685,36 €	TOTAL	21 685,36 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de la 9^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? »,
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention régionale sur la fiche 31 du CRST à hauteur de 14 300,00 €.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Vice-Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-08-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBERATION

Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents: 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice:

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés: Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY),

<u>Absents</u>: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

Projet étudiant 2023 avec l'école du Paysage d'Angers visant à effectuer le bilan des 8 années de l'opération « voulez-vous planter des haies ? »

Dans le cadre du programme d'actions trame verte et bleue, le Pays Castelroussin Val de l'Indre anime chaque année, depuis 2014, une opération de plantation de haies soutenant également l'aménagement de systèmes agroforestiers, de vergers ou encore de boisements. Avec près de 22 kilomètres de haies et alignements d'arbres créés et environ 20 hectares de surface boisés ou plantés, le Pays souhaite aujourd'hui dresser l'état de réussite de ces projets et évaluer leur qualité (écologique, agronomique, pédologique, paysagère).

Fin octobre, le service appui transversal et transition énergétique de la DDT de l'Indre a sollicité le Pays pour accueillir des étudiants de l'Institut Agro Rennes-Angers en cinquième année de formation d'ingénieur en paysage (master 2). Cette sollicitation visait à proposer un sujet d'étude leur permettant de s'inscrire dans une démarche de conduite de projet.

Après échange avec les parties prenantes, le sujet suivant a été retenu : État de réussite et évaluation de l'utilité et de la qualité des plantations bocagères et agroforestières réalisées dans le cadre de l'opération « voulez-vous planter des haies ? ». L'étude se déroulera du 9 janvier au 24 février 2023, avec notamment une semaine de prospection sur le terrain prévue entre le 16 et le 20 janvier 2023.

L'ensemble des frais pour la réalisation de cette étude (déplacements, frais de bouche, frais annexes,...) ainsi que du temps passé par les agents du Pays seront pris en charge par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre d'une convention de financement.



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-08-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

Les résultats de cette étude permettront d'une part de donner de nouvelles orientations pour l'avenir pour la mise en œuvre du programme d'actions trame verte et bleue porté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre. Cette démarche permettra également de valoriser au niveau national cette action emblématique du Pays et du territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE la réalisation de cette étude concernant le bilan des 8 années de l'opération « voulez-vous planter des haies ? », prévue du 9 janvier au 24 février 2023, avec notamment une semaine de prospection sur le terrain prévue entre le 16 et le 20 janvier 2023,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette étude et à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Pour extrait conforme,

VAL DE L'INDRE

Le secrétaire de séance, Vice-Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-09-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingtdeux. Était présente la majorité des membres en exercice.

<u>Présents</u>: 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY),

Absents: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

Protection sociale complémentaire : adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 alinéa 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement;

Vu la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre du 30 novembre 2021 et du 5 avril 2022 approuvant, après avis favorable du Comité Technique Départemental, le lancement de la procédure de consultation et validant le cahier des charges;

Vu la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'indre du 16 septembre 2022, après avis favorable du Comité Technique Départemental, approuvant le choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation relative au risque « Santé », pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028 ;

Vu la convention de participation « Santé » signée entre les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher et le groupement SOFAXIS/INTERIALE;



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-09-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

Vu la déclaration d'intention du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre de participer à la procédure de consultation engagée par les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Indre et du Loir-et-Cher en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque « Santé » ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 novembre 2022.

L'autorité territoriale expose qu'en conformité avec l'article 25 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur sollicitation des collectivités, les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher ont lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé », conformément au décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 et au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher ont souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de INTERIALE représenté par SOFAXIS pour une durée de six ans. Cette convention prendra effet le 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Technique.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion sera à établir entre la collectivité/l'établissement public et le centre départemental de gestion du ressort géographique de la structure souhaitant adhérer.

L'autorité territoriale propose d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2023, une participation financière, pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation.

Le montant brut mensuel de cette participation sera de 15 € (quinze euros) par agent.

L'autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Par ailleurs, l'autorité territoriale précise que, dans le cadre de ce dispositif, les collectivités et établissements publics se rattachant à la convention de participation portée par leur centre départemental de gestion sont redevables de frais d'adhésion et de frais de gestion.

Pour le département de l'Indre, cette tarification s'appuie sur la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 5 septembre 2022.

Aussi, au regard du barème de tarification retenu (nombre d'agents de la structure), les frais d'adhésion sont de 75,00 € et les frais annuels de gestion sont de 40,00 €, étant précisé en cas de double adhésion (Santé et Prévoyance), qu'il n'y aura pas de double facturation des frais d'adhésion.



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-09-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- ADHÉRE à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher et SOFAXIS/INTERIALE, à effet au 1^{er} janvier 2023,
- APPROUVE la convention d'adhésion à intervenir entre le syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre et d'autoriser le Président à signer cette convention,
- ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé »,
- INSTITUE une participation financière à hauteur de 15 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Santé », à compter du 1^{er} janvier 2023,
- DIT que cette participation financière sera accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation,
- PRÉCISE que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- ACQUITTE, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération du 5 septembre 2022,
- PRÉVOIT l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec Interiale et/ou SOFAXIS.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Vice-Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-10-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

<u>Présents</u>: 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés: Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY),

<u>Absents</u>: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

Protection sociale complémentaire : adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 alinéa 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement;

Vu la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre du 30 novembre 2021 et du 5 avril 2022 approuvant, après avis favorable du Comité Technique Départemental, le lancement de la procédure de consultation et validant le cahier des charges;

Vu la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre du 5 septembre 2022 portant, après avis favorable du Comité Technique Départemental, acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation relative au risque « Prévoyance », pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028, ainsi que sur le maintien du régime indemnitaire, à hauteur de 40%, dans le cadre de congé longue maladie et de congé longue durée, variante proposée par le candidat retenu;



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-10-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

Vu la convention de participation « Prévoyance » signée entre les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher et le groupement ALTERNATIVE COURTAGE/TERRITORIA MUTUELLE;

Vu la déclaration d'intention du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre de participer à la procédure de consultation engagée par les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Indre et du Loir-et-Cher en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque « Prévoyance » ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 novembre 2022.

L'autorité territoriale expose qu'en conformité avec l'article 25 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur sollicitation des collectivités, les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Indre et du Loir-et-Cher ont lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 et au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher ont souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de six ans. Cette convention prendra effet le 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Technique.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion sera à établir entre la collectivité/l'établissement public et le centre départemental de gestion du ressort géographique de la structure souhaitant adhérer.

L'autorité territoriale propose d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2023, une participation financière, pour le risque « Prévoyance », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation.

Le montant brut mensuel de cette participation sera de 7 € (sept euros) par agent.

L'autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Par ailleurs, l'autorité territoriale précise que, dans le cadre de ce dispositif, les collectivités et établissements publics se rattachant à la convention de participation portée par leur centre départemental de gestion sont redevables de frais d'adhésion et de frais de gestion.

Pour le département de l'Indre, cette tarification s'appuie sur la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 5 septembre 2022.



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-10-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

Aussi, au regard du barème de tarification retenu (nombre d'agents de la structure), les frais d'adhésion sont de 75,00 € et les frais annuels de gestion sont de 40,00 €, étant précisé en cas de double adhésion (Prévoyance et Santé), qu'il n'y aura pas de double facturation des frais d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- ADHÉRE à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher et ALTERNATIVE COURTAGE/TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1^{er} janvier 2023,
- APPROUVE la convention d'adhésion à intervenir entre le syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre et d'autoriser le Président à signer cette convention,
- ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité/établissement public en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- INSTITUE une participation financière à hauteur de 7 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2023,
- DIT que cette participation financière sera accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation,
- PRÉCISE que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- ACQUITTE, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération du 5 septembre 2022,
- PRÉVOIT l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec Territoria Mutuelle et/ou ALTERNATIVE COURTAGE.

Pour extrait conforme,

STEL

VAL DE L'INDRE

Le secrétaire de séance, Vice-Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre,

an PINIER

Le Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-11-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DELIBÉRATION

Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés: Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY),

<u>Absents</u>: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre : approbation du protocole de coopération avec le Pays, Châteauroux Métropole et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

En 2021 le Pays Castelroussin Val de l'Indre, Châteauroux Métropole et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne se sont accordés pour la création d'un conseil de développement unique à l'échelle du territoire du Pays.

L'article L5211-10-1 du code général des collectivités territoriales, relatif aux conseils de développement, prévoit que ceux-ci s'organisent librement. Ainsi il a été convenu la création d'un comité de suivi et d'appui ayant pour rôle notamment de faire le lien entre chaque entité, et la rédaction d'un protocole de coopération.

Le processus d'élaboration du protocole a été rythmé en 2022 par :

 une réunion du Conseil de Développement organisée le 4 avril 2022 à Déols qui a permis d'accueillir les nouveaux membres et de fixer les axes de travail pour l'année 2022;

Lors de cette réunion, Philippe GUILLOT a été élu nouveau Président du Conseil de Développement à l'unanimité.

Lors de cette réunion a été également arrêtée la composition du comité de suivi et d'appui. Celui-ci est composé de 8 membres, 1 élu et 1 technicien pour chaque collectivité et 2 membres du Conseil de Développement (le président et Jennifer BABAUD, désignée par le Conseil de Développement également à l'unanimité).



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-11-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

- le comité de suivi et d'appui s'est ensuite chargé de rédiger le projet de protocole. Celui-ci a été finalisé lors d'une réunion organisée le 19 septembre 2022.
- ce projet a enfin été soumis en réunion plénière du conseil de développement, le 22 septembre 2022, qui a validé le protocole de coopération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le protocole de coopération entre le Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre, la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole, la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne et le Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre,
- AUTORISE le Président à signer ledit protocole.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Vice-Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre,

Jean PINIER

AL DE L'INDRE

Luc DELLA-VALLE

Le Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-12-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBÉRATION Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents: 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice:

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés: Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY),

Absents: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

Sortie de l'inventaire et vente de climatiseurs à destination de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

L'OPAC de l'Indre, propriétaire des locaux dans lesquels sont hébergés les agents du Pays Castelroussin Val de l'Indre, a installé la climatisation début 2022. Les deux climatiseurs que le Syndicat Mixte avait achetés le 5 août 2019 pour un montant de 1 444.01 euros ne sont donc plus utiles.

La Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne a proposé de racheter ces climatiseurs à 50 % du prix d'achat soit 722,00 euros. Il convient donc d'approuver le rachat des deux climatiseurs au prix proposé et de sortir de l'inventaire du Pays Castelroussin Val de l'Indre les deux climatiseurs qui ne font plus partie du patrimoine de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le rachat des deux climatiseurs par la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne à 50 % du prix d'achat soit 722.00 euros,
- APPROUVE la sortie d'inventaire des biens comme précisé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

VAL DE LINDRÉ

Le secrétaire de séance, Vice-Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Pays Castelroussin Val de l'Indre



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-13-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 5 décembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 18 heures à Étrechet, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingtdeux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 20 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET, Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Nolwenn FORTUIT), Jacques BREUILLAUD, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Catherine .. DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Claude NIVET (pouvoir de Nicolas THOMAS), Patrice PERRAT (pouvoir de Bruno MARDELLE), Jean PINIER (et sa suppléante Évelyne PETIOT), Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT,

Excusés: Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS, Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Nolwenn FORTUIT, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Ludovic RÉAU (et son suppléant Éric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY),

Absents: Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS)

Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Les statuts actuels du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre ont été adoptés par délibération du Comité Syndical du 20/12/2017.

Or certains points ont évolué, ce qui justifie aujourd'hui les corrections et modifications suivantes dans les statuts du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

À l'article 6 : BUDGET

Supprimer « Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ».

Corriger « Les recettes du syndicat mixte proviennent :

- De la participation du Conseil Régional du Centre Val de Loire (...).
- D'une contribution annuelle du Conseil Départemental de l'Indre aux dépenses de fonctionnement conformément à sa délibération (...). »

À l'article 7 : COMPTABLITÉ

Corriger « Les fonctions de trésorier du Syndicat sont assurées depuis le 1^{er} janvier 2021 par le Chef de Service Comptable - Service de Gestion Comptable (SGC) de Châteauroux - 4 bis rue du 14ème Régiment des Tirailleurs Algériens – BP 523 – 36018 CHÂTEAUROUX Cedex.



Accusé de réception en préfecture 036-253602668-20221205-22-12-13-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND acte de ces modifications,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces changements,
- APPROUVE les modifications des statuts.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Vice-Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre,